



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

Étaient présents : M. SCHULER, Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme NOWAK, M. DERVEAUX, Mme BONICHOT, M. GAZZOLA, Mme LAGRANGE, M. NAWROCKI, Mmes FICHTER, CHUDY, M. WENG, Mme BARTZ, MM. BURDO (à compter du point 1.B), GIL, Mme SCHMITT, M. MAJEWSKI.

Absents ayant donné procuration :

M. ZOR à M. SCHULER
Mme ISSA à Mme TRIDEMY
M. QUINTEN à M. DERVEAUX
Mme BELL à M. MALGLAIVE
M. ROTH à M. NAWROCKI
M. BURDO à M. GAZZOLA (jusqu'à son arrivée point 1.B)
Mme URBANZAC à Mme LAGRANGE
Mme INGRAO à Mme FICHTER
Mme WENDLING à Mme SCHMITT
M. DELESSE à M. GIL
M. DUPARCQ à Mme HOMBOURGER

Absent excusé : M. KONIECZKA

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de M. Emmanuel SCHULER, Maire, à la suite de la convocation en date du 16 mars 2023, adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

M. MALGLAIVE est désigné secrétaire de séance.

Le P.V. de la séance du 13 février 2023 est approuvé :

Nombre de voix POUR	23
Nombre de voix CONTRE	5 (M. Gil (+ procuration M. Delesse), Mme Schmitt (+ procuration Mme Wendling), M. Majewski)

COMMUNICATIONS :

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée :

- Les remerciements des familles à la suite des condoléances adressées lors des décès de Mme Liliane LALLEMAND, Mme Huguette TRIDEMY et M. Henri VINCE ;
- Les remerciements de Mme Monique DERVEAUX à la suite des vœux adressés à l'occasion de son anniversaire ;
- Les remerciements de Mme Astrid KIRCHMANN pour la prise en compte rapide de sa requête avec une intervention efficace de la municipalité pour solutionner son problème de voirie.

Point 1 – Acquisition d'une bande de terrain – Chemin d'accès de la rue du Général Irwin

1.A – À la suite du courrier d'acceptation de Madame Marie-Blandine BRUNET en date du 2 avril 2022, la commune souhaite acquérir, à l'euro symbolique, une bande de terrain représentant une moitié du chemin d'accès de la rue du Général Irwin à détacher de la parcelle n° 335, cadastrée en section 8.

L'arpentage ayant été réalisé et certifié par le service du cadastre, il y a lieu de compléter la délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2022. La bande de terrain concernée d'une contenance de 0a93ca porte le numéro 373/75.

Les frais d'acte de notaire à désigner seront pris en charge par la commune de L'Hôpital.

Ainsi, M. MALGLAIVE propose au Conseil Municipal d'acquérir ledit terrain aux conditions précitées et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à cette acquisition :

Nombre de voix POUR	28
---------------------	----

Arrivée de M. BURDO.

1.B – À la suite du courrier d'acceptation de Madame et Monsieur Frédéric SCHAFER en date du 26 mars 2022, la commune souhaite acquérir, à l'euro symbolique, une bande de terrain représentant une moitié du chemin d'accès de la rue du Général Irwin à détacher de la parcelle n° 78, cadastrée en section 8.

L'arpentage ayant été réalisé et certifié par le service du cadastre, il y a lieu de compléter la délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2022. La bande de terrain concernée d'une contenance de 1a34ca porte le numéro 371/78.

Les frais d'acte de notaire à désigner seront pris en charge par la commune de L'Hôpital.

Ainsi, M. MALGLAIVE propose au Conseil Municipal d'acquiescer ledit terrain aux conditions précitées et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à cette acquisition :

Nombre de voix POUR	28
---------------------	----

Point 2 – Chambre Régionale des Comptes – Rapport d'observations définitives de la communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS)

VU le rapport d'observations définitives, transmis le 15 février 2023 par la Chambre Régionale des Comptes Grand-Est sur la gestion de la CASAS au cours des exercices 2017 et suivants ;

VU l'article L 243-8 du Code des juridictions financières qui dispose : « Le rapport d'observations définitives que la Chambre Régionale des Comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la Chambre Régionale des Comptes aux Maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le Maire de chaque commune au plus proche Conseil Municipal et donne lieu à un débat » ;

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'examen par la Chambre Régionale des Comptes Grand-Est de la gestion de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie pour les exercices 2017 et suivants.

Le contrôle a été ouvert par lettres du 15 juin 2021 envoyées à l'ordonnateur en fonctions ainsi qu'à son prédécesseur en fonctions du 1^{er} janvier 2017 au 5 juillet 2020.

Les observations provisoires retenues par la chambre leur ont été adressées le 27 janvier 2022. Après examen des réponses reçues, la chambre a arrêté le 17 mai 2022 ses observations définitives qui portent sur la gouvernance, les ressources humaines, la fiabilité des comptes, l'analyse des comptes, l'impact de la crise sanitaire et les déchets ménagers et assimilés. La chambre a notamment édicté douze rappels du droit et cinq recommandations.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport est communiqué au Conseil Municipal et doit donner lieu à un débat.

Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand-Est sur la gestion de la CASAS au cours des exercices 2017 et suivants.

Point 3 – Adhésion à Moselle Agence Culturelle

Portée par le Département, Moselle Agence Culturelle permet :

- Une mise en relation avec les compagnies et ensembles professionnels (l'agence propose plusieurs artistes qui correspondent à la thématique des manifestations mises en place par la collectivité, puis se chargera de la mise en contact) ;
- L'aide à la recherche de contrats pour les ensembles et compagnies résidents dans les collectivités adhérentes ;
- Une rencontre professionnelle par an permettant aux collectivités adhérentes une mise en commun des compétences et de favoriser les collaborations entre elles.

La cotisation est fixée à 40 centimes d'euros par habitant et par an sur la base des chiffres INSEE de 2019 soit $5\,285 \times 0,40 = 2\,114$ €.

Sous réserve d'une participation financière complémentaire par la Collectivité, Moselle Agence Culturelle propose également :

- Une déclinaison annuelle d'un événement organisé par l'agence ;
- La mise à disposition gratuite de l'ingénierie de l'Agence et la recherche de financements pour concevoir et mettre en œuvre un événement culturel annuel financé par la collectivité ;
- Les olympiades culturelles et les résidences d'artistes et de compagnies, dossiers d'aide à la création pouvant se réaliser en partenariat avec le Ministère de la Culture.

Mme BONICHOT propose au Conseil Municipal, d'adhérer à Moselle Agence Culturelle et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent, sachant qu'en cas d'adhésion par la CASAS, le coût sera réduit de moitié, à savoir 20 centimes d'euros par habitant et par an.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à l'adhésion à Moselle Agence Culturelle :

Nombre de voix POUR	28
---------------------	----

Point 4 – Convention de partenariat avec l'association AGIRabcd

Pour faire face à la situation d'illectronisme, la France Services souhaite mettre en place des ateliers d'inclusion numérique.

L'association AGIRabcd (Association Générale des Intervenants Retraités actions de bénévoles pour la coopération et le développement) propose 6 séances de 2 heures comprenant 2 modules :

- Module 1 : acquérir les bases d'accès à l'outil numérique
- Module 2 : internet avec ses bienfaits et ses dérives

Deux bénévoles de l'association AGIRabcd ont la charge de cette action qui aura lieu à compter du 28 mars 2023.

Mme NOWAK propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association AGIRabcd.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité :

Nombre de voix POUR	28
---------------------	----

Point 5 – Subventions écoles Pierre Philipps et Josef Ley

Les sorties scolaires, qui recouvrent les voyages collectifs d'élèves, les classes de découverte, d'environnement ou culturelles, sont définies par les circulaires n° 99-136 du 21 septembre 1999 et n° 2005-001 du 5 janvier 2005 du Ministère de l'Education Nationale.

Ces circulaires en soulignent l'intérêt pédagogique et en précisent les modalités d'organisation. Elles rappellent, en outre, qu'aucun enfant ne doit être écarté de ces programmes pour des raisons financières et que la participation des collectivités territoriales pourra être recherchée, en complément de la contribution des familles et autres partenaires de l'école, pour en minorer le coût.

Dans ce cadre, la Ville a décidé de participer au financement de 2 sorties scolaires dans le but de les rendre accessibles au plus grand nombre. La commune entend offrir à tous les élèves, quel que soit leur milieu social et familial, la possibilité de découvrir et d'apprendre.

La participation financière de la ville a été demandée pour 2 projets :

- Vigy (Moselle), sortie avec nuitée ; du 08 au 10 mars (école Josef Ley).
- Equitation ; un cycle de 6 séances au centre équestre EK-COMPET à Freyming-Merlebach pour les élèves de CE2.

Coût du projet par enfant 64,56 € (école Pierre Philipps)

Mme HOMBOURGER demande au Conseil Municipal d'autoriser le financement de la Ville à hauteur de :

- 200 € pour l'école Josef Ley
- 200 € pour l'école Pierre Philipps

Les subventions seront versées aux coopératives des deux écoles.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » du BP 2023.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable au versement de ces subventions aux coopératives des écoles Pierre Philipps et Josef Ley :

Nombre de voix POUR	28
---------------------	----

Point 6 – Adoption du compte de gestion du receveur budget principal

Mme METZ, Inspecteur divisionnaire et Conseillère aux décideurs locaux du service de gestion comptable de SAINT-AVOLD présente le compte de gestion au Conseil Municipal :

Le résultat d'investissement 2022 est excédentaire de 1.193,95 €. Le résultat à la clôture 2021 était excédentaire en investissement de 332.494,36 €, ce qui porte le résultat des clôtures 2022 en investissement à un excédent de 333.688,31 €.

En fonctionnement, le résultat de l'exercice 2022 est de 457.154,49 €. Vous aviez affecté, à l'investissement, via le compte 1068, 164.000 €. Le résultat de fonctionnement 2021 était de 828.812,52 €, ce qui porte le résultat de clôture en fonctionnement à la fin de l'exercice 2022 à un excédent de 1.121.967,01 €, soit un résultat de clôture cumulé excédentaire de 1.455.657,32 €.

Mme METZ quitte la salle.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2022 et les décisions qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Le Conseil Municipal DONNE QUITUS au Comptable Public pour le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget principal.

Nombre de voix POUR	28
---------------------	----

Retour de Mme METZ.

Point 7 – Compte administratif 2022 budget principal

L'assemblée municipale est appelée à examiner le compte administratif 2022 budget principal.

Mme NOWAK propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2022 qui se présente comme suit :

2022		
	Dépenses	Recettes
<i>Section d'investissement</i>		
Dépenses de l'exercice	897.706,67 €	
Recettes de l'exercice		898.900,62 €
Résultat de l'exercice		1 193,95 €
Résultat antérieur reporté		332.494,36 €
Résultat de clôture		333.688,31 €

<i>Section de fonctionnement</i>		
----------------------------------	--	--

Dépenses de l'exercice	5.036.069,36 €	
Recettes de l'exercice		5.493.223,85 €
Résultat de l'exercice		457.154,49 €
Résultat antérieur reporté		664.812,52 €
Résultat de clôture		1 121 967,01 €

RAR investissement	346.872 €	0 €
Solde des RAR	346.872 €	
Déficit de financement de la section d'investissement	13.183,69 €	

La section de fonctionnement :

En 2022, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5 036 069,36 €.

En 2022, les recettes de fonctionnement ont atteint 5 493 223,85 €.

Le résultat de l'exercice 2022 s'établit à 457 154,49 €.

En y ajoutant le report de l'exercice 2021, le résultat de clôture est arrêté à 1 121 967, 01 €.

Malgré un contexte difficile avec une inflation historique et les décisions unilatérales de l'Etat d'augmenter le SMIC en janvier et octobre 2022, l'augmentation du point d'indice, la prime inflation, l'équipe municipale a su maîtriser ses dépenses et absorber ces dépenses non prévues et sans aucune compensation financière de l'Etat.

Rappelons que les élus ont su rapidement prendre des décisions afin de limiter l'impact de l'explosion des prix des fluides sur les finances de la Ville.

Aussi, une recherche continue d'optimisation des coûts du service public en développant de nouveaux partenariats et de nouveaux modes de gestion nous amène indéniablement à la conclusion que ces changements étaient nécessaires et qu'ils sont positifs aussi bien sur le plan financier que pour la qualité du service public.

La section d'investissement :

Les dépenses d'équipement 2022 (590 899,29 €) avec les restes à réaliser (346 872 €) correspondent à 937 771,29 €. Elles nous ont permis de poursuivre notre programme et de réaliser les opérations suivantes :

- Programme de voirie rue des Jardins et d'Überherrn
- Acquisition d'une balayeuse
- Rénovation de toiture
- Installation poteaux incendie

Le remboursement de la dette s'élève à 255 196,81 € et les opérations d'ordre à 49 295,93 €.

Les dépenses totales d'investissement (sans les restes à réaliser) atteignent 897 706,67 €.

En 2022, les recettes réelles d'investissement sont de 386 505,65 €. Les opérations d'ordre s'élèvent à 512 394,97. Les recettes totales correspondent à 898 900,62 € soit un résultat d'exercice de 1 193,95 €.

En y ajoutant le report de l'exercice 2021, le résultat de clôture s'établit à 333 688,31 €.

La dette :

Aucun emprunt n'a été souscrit sur l'exercice. La commune poursuit son désendettement. Le capital restant du 31/12/2022 est de 3 022 347,54 € soit en baisse de 7,8% par rapport à 2021.

Trésorerie :

La Ville n'a pas eu besoin de souscrire de ligne de trésorerie.

En conclusion, la dynamique impulsée depuis le début du mandat continue de porter ses fruits. A mi-mandat, nous pouvons constater que l'équipe municipale a non seulement su développer de nouveaux services mais également développer un réel programme d'investissement. N'oublions pas que l'ensemble des actions portées ont été faites sans augmentation d'impôts ni emprunt.

CONSIDÉRANT que M. le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme NOWAK pour le vote du Compte Administratif 2022 budget principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le Compte Administratif 2022 budget principal :

Nombre de voix POUR	26
---------------------	----

Retour de M. le Maire.

Point 8 – Débat sur le rapport d'orientation budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape réglementaire annuelle et obligatoire, qui se tient dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif.

Le DOB lance le processus budgétaire pour 2023, en permettant aux élus d'être informés et de débattre sur les orientations proposées dans le cadre du prochain budget.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et afin d'engager la discussion, le Conseil municipal a reçu un rapport contenant les éléments préparatoires tels que précisés à l'article D 2312-3 du CGCT.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB), joint à la présente délibération, rappelle le contexte économique et financier de l'élaboration du Budget Primitif 2023, propose une analyse de la situation financière de la collectivité, exercice 2022, précise les grandes orientations du BP 2023.

Intervention de M. le Maire :

Les premières pages, vous présentent le contexte d'élaboration du rapport et un aperçu des mesures financières à destination des communes.

Je vous propose de vous rendre en **page 6** « Etat des finances de la Ville 2022 ». Résultat de clôture de la section de fonctionnement : **1.121.967,01 €**, ce résultat atteste d'une gestion prudente et responsable en ces temps perturbés.

La première moitié de la mandature s'inscrit dans un contexte international particulièrement complexe pour les collectivités. Après la crise sanitaire de 2020, en 2022 la ville a été confrontée à un renchérissement considérables des charges énergétiques.

En **2016**, 435.000 € ont été consacrés aux dépenses énergétiques et 731.000 € en **2022**, soit une hausse de plus de 68%.

Mais aussi l'inflation, la revalorisation du coût des contrats, la hausse des produits et matières premières... et, en juillet, l'augmentation du point d'indice + 3,5 % impactant lourdement les charges de personnel.

L'envolée des prix n'a nullement réduit nos ambitions : améliorer le cadre de vie et proposer aux administrés un service public de qualité.

C'est aussi pour cela que nous avons été élus !

Pour exemple, en 2022 la ville a réévalué son offre jeunesse, 4 semaines de centre aéré ont été proposées aux enfants en période estivale contre 3 en 2021.

Comme il avait été précisé en Conseil Municipal le 15 décembre, le coût de revient de cette prestation a été diminué et sans altérer la qualité du service proposé.

C'est dans cette même logique qu'il a été décidé de réétudier l'offre petite enfance. Le 3 mai, ouverture de la nouvelle micro-crèche **L'ILE AUX ENFANTS**.

Ce service de garde, répondra enfin aux demandes des parents : amplitude horaire augmentée et lieu adapté.

L'amélioration du service d'accueil de la petite enfance se fera sans coût supplémentaire pour les familles et permettra même à la ville de réduire de **24 %** ce poste de dépense : du « gagnant/gagnant » !

L'optimisation des moyens ne se fera jamais au détriment de la qualité du service proposé !

En page 7 :

Les investissements réalisés en 2022, **937.771,29 €** dépensés dont restes à réaliser. Balayeuse, travaux de voirie, éclairage public, accessibilité des bâtiments, ...

Le projet phare 2022 : la maison France Services inaugurée le 11 janvier en présence du Préfet et d'élus locaux.

Coût des travaux : 150.673,53 € TTC

Subvention DETR de 74.751 € ; versement d'un acompte de 30 %, soit 22.425,30 €.

Le solde de la subvention sera demandé en 2023.

Quelques chiffres : depuis son ouverture en novembre, 354 personnes ont été accueillies (dossiers retraite, CPAM, CAF, POLE EMPLOI...).

Les 2 agents suivent régulièrement des formations (DGFIP, CARSAT, Pôle Emploi) pour mieux accompagner les usagers dans leurs démarches administratives du quotidien.

Ce lieu, ouvert à tous, est un atout majeur pour la population et le territoire. Il permet aux plus fragiles et isolés de bénéficier d'un accompagnement professionnel et gratuit pour toutes les opérations administratives de la vie.

Pour améliorer encore davantage notre service public, la municipalité a entrepris des démarches depuis le début du mandat afin de pouvoir ouvrir un service dédié à l'établissement et au renouvellement des cartes nationales d'identité et passeports qui se sont avérées infructueuses (refus par les services de la Préfecture). Lors de l'inauguration de la France Services, ce dossier a été évoqué avec M. le Préfet et a été validé par les services compétents de l'Etat.

Page 9 :

Nous vous présentons les priorités et les objectifs financiers de la ville. Ce sont les mêmes lignes directrices qu'en début de mandat...mais complexifiées par la crise énergétique.

Pages 10/11 :

Comme précisé précédemment, l'inflation et les dépenses énergétiques impacteront fortement les dépenses de fonctionnement.

Page 12 :

Stabilité des taux d'imposition :

- Taxe foncière : 31,13% (16,87 % ville + 14,26% département) ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 84,29% ;
- Taxe d'habitation (résidence secondaire et logement vacant) : 22,44%.

Concernant les attributions de compensations, l'enveloppe devrait rester identique à 2022, 1.283.794 €, sauf révision soudaine de la CASAS comme en 2020 avec une perte financière de 346.570 € !

Pages 13/14 :

Les principaux projets arrêtés par l'équipe municipale :

Accessibilités, vidéosurveillance Phase 2, éclairage LED, travaux sur les bâtiments, matériels pour les services techniques...

Les investissements ne devraient pas être financés par les emprunts, sauf avancée de l'étude MATEC et lancement des travaux voirie Quartier Bois Richard et rue Irwin en 2023.

Conclusion :

Ces orientations budgétaires rappellent l'engagement de la municipalité à faire de L'HÔPITAL une Ville plus attractive.

L'environnement économique que nous vivons tous contraint de plus en plus les finances de la ville.

Il est plus qu'urgent de mobiliser toutes les forces vives du territoire : administrés, associations, entreprises mais surtout élus d'opposition dans la réussite de projets fondés sur l'intérêt général.

L'intérêt général est l'intérêt spécifique de la collectivité, la capacité des individus à transcender leurs appartenances et leurs intérêts pour exercer la suprême liberté de former ensemble une société politique.

A mi-mandat tentons ensemble de changer L'HÔPITAL et d'offrir à nos administrés le meilleur de nous-même.

Intervention de M. GIL :

- Page 9 : Priorités d'actions et objectifs financiers
« Mener les investissements indispensables à la transition écologique et soutenir l'économie locale » : qu'est-ce que ça veut dire pour vous ?

« Maintenir le niveau de services publics (ouverture de tous les bâtiments communaux) » : est-ce que ça va avoir un coût financier supplémentaire ?
- Page 10 : Section de fonctionnement
« L'exercice 2023 sera marqué par une progression importante des dépenses réelles de fonctionnement, mais qui ne traduit en aucun cas à un renoncement à la maîtrise des dépenses » : vous allez faire des économies sur quelles lignes sachant que vous souhaitez maintenir une qualité de service pour les habitants ?
- Page 11 : Evolution prévisionnelle des dépenses
Je suppose qu'il y a une faute de frappe « Autres charges de gestion courante : ... la Ville maintiendra en 2022 son engagement... » alors qu'on va voter le budget 2023.
- Par ailleurs, concernant les marges de manœuvre, parce que vous l'avez dit tout à l'heure, nous n'aurons pas recours à l'emprunt, comment allez-vous faire ? Est-ce que c'est un choix politique ?
- Quelle est notre capacité d'autofinancement ?

Néanmoins, pour finir, je dirais qu'on aurait pu être plus ambitieux, mais on est à mi-mandat.

Intervention de M. le Maire :

- Page 9 : Cela veut dire que nous allons poursuivre dans la dynamique des travaux qui ont déjà été entrepris (éclairage led, isolation morgue, etc.). Evidemment, nous sommes toujours très prudents. Nous allons poursuivre les améliorations à destination des habitants. Le maintien à niveau des services publics n'engendrera pas de coût supplémentaire. Nous n'avons pas changé les horaires de fonctionnement des services publics contrairement à d'autres communes.
- Pages 10 et 11 : il faut que nous soyons prudents. Quoiqu'il arrive, nous réaliserons ce que nous pourrons en terme de travaux, mais on ne va en aucun cas renoncer à investir : il faudra faire des choix. Nous avons déjà bien travaillé depuis le programme 2020 et nous sommes seulement à mi-mandat (mise en place de la mutuelle communale pour tous, dossier jeunesse, création d'une France Services, création d'un service de police municipale, mise en place d'un accueil périscolaire, etc.). De nombreuses communes nous envient. Effectivement, il s'agit bien d'une erreur de frappe sur le projet qui vous a été adressé (page 11) qui sera corrigée.

M. GIL : le désendettement continue, c'est bien.

- Notre capacité d'autofinancement brute est de 888 K€ : augmentation de 208.000 €, soit 30,5 % par rapport à 2018. Le ratio de désendettement est de 0,58 (inférieur la moyenne nationale).

M. GIL : c'est très bien.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Prendre acte de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2023 ;
- Prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2023, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Approuver en conséquence la présente délibération.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la tenue du débat et des lignes directrices du présent rapport d'orientation budgétaire.

Nombre de voix POUR	23
Nombre d'ABSENCES	5 (M. Gil (+ procuration M. Delesse), Mme Schmitt (+ procuration Mme Wendling), M. Majewski

Séance levée à 19h19.